

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Pour diffusion immédiate

Boralex affiche une forte croissance de sa production et de ses résultats financiers au cours du 2^e trimestre de 2019

- **Croissance des résultats attribuable aux acquisitions, aux mises en service et à l'augmentation de la production des sites existants**
 - Produits de la vente d'énergie de 121 M\$ (148 M\$)¹, en hausse de 27 % (35 %) sur le trimestre comparable l'an passé
 - BAIIA(A) de 83 M\$ (103 M\$), en hausse de 44 % (52 %) sur le trimestre comparable l'an passé
 - Flux de trésorerie discrétionnaires de 16 M\$ contre 1 M\$ un an plus tôt
- **Hausse significative de la production totale d'énergie**
 - Pour le trimestre : augmentation de 30 % (39 %) par rapport au même trimestre de 2018 et volume conforme à la production anticipée²
 - Pour les six premiers mois de l'exercice : hausse de 22 % (37 %) par rapport à un an plus tôt et volume de 1 % (5 %) supérieur à la production anticipée
- **Niveau d'activité élevé en développement de projets**
 - Contrats totalisant 68 MW d'énergie éolienne octroyés à Boralex dans le cadre de l'appel d'offres d'avril en France et dépôt de la soumission pour l'appel d'offres d'août
 - Feu vert du gouvernement Écossais pour le parc éolien de Limekiln (90 MW)
 - Déploiement de l'équipe et développement de projets potentiels plus rapides que prévu dans le secteur de l'énergie solaire aux États-Unis
- **Plan stratégique et nouveaux objectifs financiers divulgués le 18 juin dernier**

Montréal, le 8 août 2019 – Pour la période de trois mois terminée le 30 juin 2019, Boralex inc. (« Boralex » ou la « Société ») (TSX : BLX) enregistre des résultats supérieurs à ceux de la période correspondante de 2018. La hausse des produits de la vente d'énergie du BAIIA(A) et du résultat net est attribuable autant à la contribution des sites acquis et mis en service au cours des douze derniers mois qu'à l'augmentation des produits de la vente d'énergie provenant des sites existants.

« Les résultats du dernier trimestre démontrent le bien fondé de notre stratégie de croissance et de diversification dans des créneaux porteurs du secteur de l'énergie renouvelable », a fait valoir le président et chef de la direction de Boralex, Patrick Lemaire. « En plus de la contribution des sites acquis et mis en service au Canada et en France,

¹ Les chiffres entre parenthèses indiquent les résultats selon le Combiné, comparativement à ceux obtenus selon IFRS. Voir « Combiné – Mesure non conforme aux IFRS » ci-après.

² La production anticipée est calculée pour les sites les plus anciens en fonction des moyennes historiques ajustée des mises en service et des arrêts prévus pour les autres sites, à partir des études de productible réalisées.

l'amélioration des résultats est attribuable à l'augmentation significative de la production de nos sites éoliens canadiens et français comparables, ainsi que de nos centrales hydroélectriques. »

M. Lemaire a poursuivi en insistant sur le fort potentiel de croissance de Boralex dans une industrie en pleine mutation. « Comme nous l'avons présenté lors de notre journée de l'investisseur, du 18 juin dernier, le potentiel offert par les créneaux en développement que nous ciblons pour les prochaines années et pour lesquels nous avons acquis une expertise reconnue est significatif », a-t-il précisé. « Nos équipes sont à l'œuvre afin de rapidement mettre en place les actions qui nous permettront de réaliser notre planification stratégique et atteindre nos objectifs financiers. Les contrats octroyés à Boralex en France dernièrement, les récents développements en Écosse, de même que la rapidité d'exécution de nos équipes dans le secteur solaire aux États-Unis en sont d'ailleurs des exemples éloquentes. »

Faits saillants de l'exploitation du deuxième trimestre

La production globale d'électricité de Boralex incluant le volume compensé du site Niagara Region Wind Farm (NWRP), en Ontario a augmenté de 30 % (39 %) au cours du deuxième trimestre de 2019, comparativement au trimestre correspondant de l'an passé. Cette croissance est attribuable à des conditions favorables dans les secteurs de l'éolien et de l'hydroélectricité.

Du côté de l'éolien, les conditions de vent ont été favorables au Canada au cours du deuxième trimestre, de sorte que le volume de production des sites existants est de 13 % (7 %) supérieur à celui de la même période de l'an dernier. En incluant la mise en service du site de Moose Lake le 4 avril 2019 et l'acquisition de la participation d'Invenergy³ dans cinq sites éoliens close le 14 septembre 2018, le secteur éolien au Canada a enregistré un volume de production en hausse de 17 % (42 %) pour le deuxième trimestre de 2019, comparativement au même trimestre un an plus tôt. Le volume de production est de 8 % supérieur à la valeur anticipée.

En France, les conditions du deuxième trimestre 2019 ont été meilleures qu'au trimestre comparable de 2018. Ainsi, le volume de production des sites existants est de 13 % supérieur à celui de la même période de l'an dernier. En incluant les mises en service de parcs éoliens qui se sont échelonnées depuis le 30 juin 2018 et l'acquisition des sites de Kallista⁴ close le 20 juin 2018, le secteur éolien en France a enregistré un volume de production en hausse de 59 % au deuxième trimestre de 2019, comparativement à un an plus tôt, pour atteindre 393 GWh. Cette augmentation n'a toutefois pas été suffisante pour atteindre la valeur anticipée.

Globalement, les centrales hydroélectriques américaines et canadiennes affichent des volumes de 32 % supérieurs à ceux de l'an dernier et 18 % supérieurs à la production anticipée.

³ Invenergy Renewables LLC.

⁴ Acquisition des entités Kallista Energy Investment SAS and KE Production SAS.

Faits saillants financiers du deuxième trimestre

Pour les périodes de trois mois closes le 30 juin

| (en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire) (non audités) | IFRS | | Combiné ⁽¹⁾ | |
|---|-----------|-----------|------------------------|-----------|
| | 2019 | 2018 | 2019 | 2018 |
| Production d'électricité (GWh) ⁽²⁾ | 1 009 | 775 | 1 267 | 909 |
| Produits de la vente d'énergie et compléments de rémunération | 121 | 95 | 148 | 110 |
| BAlIA(A) ⁽¹⁾ | 83 | 57 | 103 | 68 |
| Résultat net | (15) | (33) | (15) | (33) |
| Résultat net attribuable aux actionnaires de Boralex | (13) | (28) | (13) | (28) |
| Par action (de base et dilué) | (0,14) \$ | (0,36) \$ | (0,14) \$ | (0,36) \$ |
| Flux de trésorerie nets liés aux activités d'exploitation | 113 | 52 | 124 | 59 |
| Marge brute d'autofinancement ⁽¹⁾ | 55 | 21 | 59 | 26 |

- (1) Se référer à la rubrique Mesures non conformes aux IFRS dans le rapport intermédiaire du deuxième trimestre de 2019 disponible sur les sites web de Boralex (boralex.com) et de SEDAR (sedar.com).
- (2) Les GWh pour lesquels Boralex a reçu une compensation financière pour le site éolien NRWF, à la suite à des limitations de puissance, ont été inclus dans la production d'électricité puisque la Direction considère cette production pour évaluer la performance de la Société. Ce changement facilite la corrélation entre la production d'électricité et les produits de la vente d'énergie et les compléments de rémunération.

Pour la période de trois mois close le 30 juin 2019, les produits générés par la vente d'énergie s'élèvent à 121 M\$ (148 M\$), en hausse 27 % (35 %) comparativement aux résultats du trimestre correspondant de 2018. La contribution des sites acquis de Kallista le 20 juin 2018 et des sites mis en service au cours des douze derniers mois, incluant le site de 10 MW de Catésis mis en service au cours du trimestre, se traduit par un écart favorable de 15 M\$ (28 M\$ en combiné incluant la contribution de la participation acquise d'Invenergy dans cinq sites éoliens au Québec). Quant aux sites existants, de meilleures conditions climatiques par rapport à l'an dernier ont donné lieu à un écart favorable de 12 M\$ (11 M\$).

Le BAlIA(A) consolidé du deuxième trimestre de 2019 s'élève à 83 M\$ (103 M\$), en hausse de 44 % (52 %) par rapport au trimestre correspondant de 2018. Cette augmentation découle des écarts favorables résultant de la contribution des sites acquis et mis en service au cours de la dernière année ainsi que de l'augmentation du volume de production des sites existants par rapport à l'an dernier. S'y ajoute un écart de 4 M\$ compte tenu de l'entrée en vigueur de la norme IFRS 16.

Par ailleurs, la marge brute d'autofinancement s'est établie à 55 M\$ (59 M\$) au deuxième trimestre de 2019, un résultat supérieur aux 21 M\$ (26 M\$) enregistrés à la même période un an plus tôt. Les flux de trésorerie discrétionnaires ont pour leur part augmenté de 15 M\$, pour s'établir à 16 M\$ au deuxième trimestre comparativement à 1 M\$ au trimestre correspondant en 2018.

La Société a affiché une perte nette attribuable aux actionnaires de Boralex de 13 M\$ ou 0,14 \$ par action (de base et dilué), comparativement à une perte nette attribuable aux actionnaires de Boralex de 28 M\$ ou 0,36 \$ par action (de base et dilué) un an plus tôt. L'amélioration de 15 M\$ (0,22 \$ par action, de base et dilué) par rapport au deuxième trimestre de 2018 s'explique par l'augmentation du BAlIA(A) atténuée par la hausse des frais d'amortissement et des charges financières liées à l'expansion de la base opérationnelle de la Société.

Faits saillants de l'exploitation du premier semestre

La production d'électricité globale de Boralex, incluant le volume du site NRWF qui a fait l'objet d'une compensation, a augmenté de 22 % (37 %) au cours des six premiers mois de 2019 comparativement à la période correspondante de 2018.

Du côté de l'éolien, les sites existants au Canada affichent un volume de production en hausse de 5 % (7 %), en raison de meilleures conditions de vent en général depuis le début de l'exercice par rapport à l'an dernier. En incluant la contribution du site Moose Lake, mis en service au début du deuxième trimestre de 2019 et de l'acquisition de la participation d'Invenergy dans cinq sites éoliens close le 14 septembre 2018, la production du secteur éolien au Canada a augmenté de 6 % (43 %) au cours des six premiers mois de l'exercice pour s'établir à 722 GWh (1 375 GWh), ce qui se situe à 3 % (11 %) au-dessus de la valeur anticipée.

En France, le volume de production des sites existants pour l'ensemble des six premiers mois de l'exercice est 1 % plus élevé que celui de l'an dernier. En incluant la contribution des sites acquis et mis en service, le secteur éolien français a enregistré un volume de production en hausse de 47 % pour les six premiers mois de 2019 comparativement à la même période un an plus tôt, pour atteindre 1 035 GWh, ce qui est légèrement inférieur à la valeur anticipée pour la période.

Quant au secteur hydroélectrique, la production totale est en hausse de 15 % par rapport à un an plus tôt et 13 % supérieur à la production anticipée. La bonne performance des centrales américaines depuis le début de l'exercice a plus que compensé le recul de la production du côté des centrales canadiennes, causé par des conditions hydrauliques moins favorables au premier trimestre de 2019 par rapport à l'an dernier et l'arrêt de la production à la centrale Buckingham afin d'en accroître la puissance installée.

Faits saillants financiers du premier semestre

Pour les périodes de six mois closes le 30 juin

| | IFRS | | Combiné ⁽¹⁾ | |
|--|-------------------|-------------------|------------------------|-------------------|
| | 2019 | 2018 | 2019 | 2018 |
| <small>(en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire) (non audités)</small> | | | | |
| Production d'électricité (GWh) ⁽²⁾ | 2 293 | 1 872 | 2 946 | 2 155 |
| Produits de la vente d'énergie et compléments de rémunération | 293 | 247 | 362 | 278 |
| BAIIA(A) ⁽¹⁾ | 214 | 161 | 257 | 182 |
| Résultat net | 16 | (10) | 16 | (10) |
| Résultat net attribuable aux actionnaires de Boralex | 16 | (8) | 16 | (8) |
| Par action (de base et dilué) | 0,18 \$ | (0,10) \$ | 0,18 \$ | (0,10) \$ |
| Flux de trésorerie nets liés aux activités d'exploitation | 178 | 162 | 196 | 174 |
| Marge brute d'autofinancement ⁽¹⁾ | 156 | 98 | 180 | 111 |
| | Au 30 juin | Au 31 déc. | Au 30 juin | Au 31 déc. |
| Total de l'actif | 4 783 | 4 767 | 5 461 | 5 425 |
| Emprunts, incluant les emprunts non courants et la part à moins d'un an des emprunts | 3 181 | 3 271 | 3 750 | 3 855 |

(1) Se référer à la rubrique Mesures non conformes aux IFRS dans le rapport intermédiaire du deuxième trimestre de 2019 disponible sur les sites web de Boralex (boralex.com) et de SEDAR (sedar.com).

(2) Les GWh pour lesquels Boralex a reçu une compensation financière pour le site éolien NRWF, à la suite de limitations de puissance, ont été inclus dans la production d'électricité puisque la Direction considère cette production pour évaluer la performance de la Société. Ce changement facilite la corrélation entre la production d'électricité et les produits de la vente d'énergie et les compléments de rémunération.

Au cours de la période de six mois close le 30 juin 2019, les produits générés par la vente d'énergie ont atteint 293 M\$ (362 M\$), en hausse de 19 % (30 %) par rapport à la même période un an plus tôt. Cette croissance est principalement attribuable à la hausse résultant de la contribution des acquisitions et des parcs éoliens mis en service depuis le 30 juin 2018.

Pour les six premiers mois de 2019, le BAIIA(A) consolidé s'élève à 214 M\$ (257 M\$), en hausse de 32 % (41 %) par rapport à la période correspondante de 2018. Cette hausse est en majeure partie attribuable au BAIIA(A) additionnel découlant de l'augmentation de la base opérationnelle au cours de la dernière année et de l'augmentation de la production des sites existants, comme discuté auparavant. Au nombre des autres éléments qui ont eu un effet favorable, mentionnons l'entrée en vigueur de la norme IFRS 16 - Contrats de location pour 7 M\$.

Par ailleurs, la marge brute d'autofinancement s'est établie à 156 M\$ (180 M\$) pour la période de six mois terminée le 30 juin 2019, un résultat supérieur aux 98 M\$ (111 M\$) enregistrés à la même période un an plus tôt. Les flux de trésoreries discrétionnaires ont pour leur part augmenté de 28 M\$, pour s'établir à 60 M\$ au cours du premier semestre comparativement à 32 M\$ pour la même période de 2018.

Le résultat net attribuable aux actionnaires de Boralex s'élève à 16 M\$ ou 0,18 \$ par action (de base et dilué), comparativement à une perte nette attribuable aux actionnaires de Boralex de 8 M\$ ou 0,10 \$ par action (de base et dilué) un an plus tôt. L'écart favorable de 24 M\$ ou 0,28 \$ par action (de base et dilué) par rapport aux six premiers mois de 2018 s'explique par les éléments énumérés précédemment. Ainsi, l'augmentation de 53 M\$ (75 M\$) du BAIIA(A) de même que les écarts favorables sur les plans des frais d'acquisitions et des dépréciations ont compensé la hausse des frais d'amortissement, des charges financières et de la charge d'impôts.

Perspectives

Le 18 juin 2019, la direction de Boralex a dévoilé le plan stratégique qui guidera ses actions en vue d'atteindre les objectifs financiers fixés pour 2023. Ce plan s'inscrit en continuité des actions entreprises jusqu'à maintenant dans des secteurs à fort potentiel de croissance et pour lesquels la Société a développé une solide expertise. Il comprend également des initiatives complémentaires dans une perspective de diversification et d'optimisation des activités et des sources de revenus.

Le nouveau plan s'articule autour de quatre orientations principales et de trois objectifs financiers. Il découle d'une analyse rigoureuse du marché et des tendances dans le secteur des énergies renouvelables. Il s'inscrit également dans l'optique où une profonde et rapide transformation de l'industrie est en cours, en raison notamment des innovations technologiques.

| LE PLAN STRATEGIQUE EN UN COUP D'ŒIL | |
|---|---|
| Orientations | Objectifs financiers 2023 |
| <p>Croissance Poursuivre le développement des activités dans les marchés de l'Europe et de l'Amérique du Nord, où la Société est déjà présente et qui offrent un fort potentiel de croissance pour les énergies renouvelables.</p> <p>Diversification Accroître notre présence dans le secteur de l'énergie solaire et prendre part au développement du marché du stockage d'énergie.</p> <p>Clientèle Adopter de nouveaux modèles d'affaires visant la vente d'énergie directement à des entreprises consommatrices d'électricité et la prestation de services complémentaires.</p> <p>Optimisation Maximiser les synergies et optimiser les coûts au sein de l'entreprise ainsi que les sources de financement.</p> | <p>Flux de trésorerie discrétionnaires Obtention de flux de trésorerie discrétionnaires entre 140 M\$ et 150 M\$ en 2023, ce qui équivaudrait à une croissance annuelle composée d'environ 20 % pour la période 2018-2023.</p> <p>Dividende Versement d'un dividende ordinaire qui équivaut à un ratio de distribution de 40 % à 60 % des flux de trésorerie discrétionnaires.</p> <p>Puissance installée Développement du portefeuille d'actifs énergétiques pour atteindre une puissance installée brute gérée par la Société de plus de 2 800 MW en 2023.</p> |

Pour réussir la mise en œuvre de son plan stratégique et atteindre ses objectifs financiers, la Société s'appuie sur sa solide expertise en matière de développement de projets de petite et moyenne taille, ce qui constitue un avantage clé pour tirer parti des occasions qui se présentent dans des marchés de plus en plus concurrentiels, notamment celui de l'énergie solaire.

La Société entend également maintenir une discipline financière en ciblant des projets et des acquisitions qui satisfont à des critères précis sur les plans tant de la croissance que des synergies, de manière à créer de la valeur et générer un rendement conforme aux attentes des actionnaires. Ce faisant, elle compte réaliser davantage de projets en partenariat tout en conservant le contrôle et la gestion des activités, ce qui se traduira par des revenus additionnels.

Par ailleurs, Boralex conserve la même approche qui a contribué à son succès jusqu'à maintenant et qui consiste à s'appuyer sur des flux de trésorerie prévisibles, grâce à des contrats de vente d'énergie à long terme, à des prix déterminés et indexés. Pour l'horizon 2023, elle prévoit que 96 % de ses revenus découleront de tels contrats, avec une durée résiduelle moyenne pondérée prévue de l'ordre de 11 ans.

Boralex met en œuvre son plan stratégique en s'appuyant sur le potentiel de croissance offert par les marchés où elle exerce ses activités. Le secteur éolien demeure le principal vecteur de croissance et compte pour 88 % de la puissance installée de Boralex au 30 juin 2019. Selon les analyses effectuées, il représente un marché potentiel global de 10 550 MW pour la Société alors qu'elle dispose d'un portefeuille de projets à divers stades de développement pour un total de 2 050 MW. Quant au secteur de l'énergie solaire, le marché potentiel est de l'ordre des 20 000 MW. La Société entend y accroître sa présence de façon substantielle, son portefeuille de projets dans ce secteur est de 450 MW au total.

À court terme, les projets qui ont obtenu toutes les autorisations requises avant de procéder à la construction représentent un ajout de 82 MW à la puissance installée, qui passera ainsi de 2 003 MW au 30 juin 2019 à 2 085 MW d'ici la fin de 2020. La réalisation de ces projets nécessitera un investissement total prévu de 255 M\$, pour une contribution additionnelle au BAIIA(A) annuel estimée à 30 M\$. Au 30 juin 2019, quelque 85 M\$ avaient été investis dans ces projets ; leur parachèvement exigera des investissements additionnels de l'ordre de 170 M\$. Ces projets seront financés par des emprunts à la hauteur d'environ 180 M\$.

Déclaration de dividendes

Le conseil d'administration de la Société a autorisé et déclaré un dividende trimestriel de 0,1650 \$ par action ordinaire. Ce dividende sera versé le 17 septembre 2019 aux actionnaires inscrits à la fermeture des bureaux le 30 août 2019. Boralex désigne ce dividende comme étant un « dividende déterminé » en vertu du paragraphe 89 (14) de la Loi de l'impôt sur le revenu (Canada) et de toutes les dispositions législatives provinciales applicables aux dividendes déterminés.

À propos de Boralex

Boralex développe, construit et exploite des sites de production d'énergie renouvelable au Canada, en France, au Royaume-Uni, et aux États-Unis. Un des leaders du marché canadien et premier acteur indépendant de l'éolien terrestre en France, la Société se distingue par sa solide expérience d'optimisation de sa base d'actifs dans quatre types de production d'énergie - éolienne, hydroélectrique, thermique et solaire. Boralex s'assure d'une croissance soutenue grâce à son expertise et sa diversification acquises depuis près de 30 ans. Les actions et les débentures convertibles de Boralex se négocient à la Bourse de Toronto sous les symboles BLX, et BLX.DB.A respectivement. Pour de plus amples renseignements, visitez www.boralex.com ou www.sedar.com. Suivez-nous sur [Facebook](#), [LinkedIn](#) et [Twitter](#).

Mise en garde à l'égard d'énoncés prospectifs

Certaines déclarations contenues dans ce communiqué, incluant celles ayant trait aux résultats et au rendement pour des périodes futures, au plan stratégique, au modèle d'affaires, à la stratégie de croissance, à la diversification des revenus, à l'optimisation, au développement dans le secteur solaire et du stockage, à l'élargissement de la clientèle cible à travers la signature de contrats directement avec des entreprises consommatrices d'électricité, aux ventes de participations minoritaires et aux objectifs financiers 2023, constituent des déclarations prospectives fondées sur des prévisions actuelles, au sens des lois sur les valeurs mobilières.

Boralex tient à préciser que, par leur nature même, les déclarations prospectives comportent des risques et des incertitudes et que ses résultats, ou les mesures qu'elle adopte, pourraient différer significativement de ceux qui sont indiqués ou sous-entendus dans ces déclarations, ou pourraient avoir une incidence sur le degré de réalisation d'une projection ou d'une information financière prospective.

Les principaux facteurs pouvant entraîner une différence significative entre les résultats réels de la Société et les informations financières prospectives ou attentes formulées dans les déclarations prospectives incluent, mais non de façon limitative, l'effet général des conditions économiques, les fluctuations de diverses devises, les fluctuations des prix de vente d'énergie, la capacité de financement de la Société, la concurrence, les changements dans les conditions générales du marché, les réglementations affectant son industrie, les litiges et autres questions réglementaires liées aux projets en exploitation ou en développement, ainsi que certains autres facteurs énumérés dans les documents déposés par la Société auprès des différentes commissions des valeurs mobilières.

À moins d'indication contraire de la Société, les déclarations prospectives ne tiennent pas compte de l'effet que pourraient avoir sur ses activités, des transactions, des éléments non récurrents ou d'autres éléments exceptionnels annoncés ou survenant après que ces déclarations soient faites. Aucune assurance ne peut être donnée quant à la concrétisation des résultats, du rendement ou des réalisations, tels qu'ils sont formulés ou sous-entendus dans les déclarations prospectives. Le lecteur est donc prié de ne pas accorder une confiance exagérée à ces déclarations prospectives.

À moins de n'y être tenue en vertu des lois sur les valeurs mobilières applicables, la direction de Boralex n'assume aucune obligation quant à la mise à jour ou à la révision des déclarations prospectives en raison de nouvelles informations, d'événements futurs ou d'autres changements.

Les données exprimées en pourcentage sont calculées à partir de montants en milliers de dollars.

Combiné – Mesure non conforme aux IFRS

Le Combiné (« Combiné ») présenté ci-dessus ainsi que dans le rapport de gestion de la Société résulte de la combinaison de l'information financière de Boralex inc. (« Boralex » ou la « Société ») établie selon les normes IFRS et de celle portant sur la quote-part des *Participations*. Les *Participations* représentent des investissements significatifs de Boralex, et bien que les normes IFRS ne permettent pas de consolider leur information financière au sein de celle de Boralex, la Direction considère que le Combiné est une donnée utile pour évaluer la performance de la Société. Afin d'établir le Combiné, Boralex a d'abord préparé ses états financiers ainsi que ceux des *Participations* selon les normes IFRS. Ensuite, les postes *Participations dans des Coentreprises et entreprises associées*, *Quote-Part des profits (pertes) des Coentreprises et entreprises associées* et *Distributions reçues des Coentreprises et entreprises associées* sont remplacés par la part respective de Boralex (allant de 50 % à 59,96 %) dans tous les postes aux états financiers des *Participations* (c'est-à-dire les revenus, les dépenses, l'actif, le passif, etc.). Veuillez consulter la rubrique Mesures non conformes aux IFRS pour de plus amples renseignements dans le rapport intermédiaire du deuxième trimestre de 2019.

– 30 –

Renseignements :

Médias

Julie Lajoie
Conseillère principale,
Affaires publiques et communications
Boralex inc.
514 985-1327
julie.lajoie@boralex.com

Relations avec les investisseurs

Stéphane Milot
Directeur,
Relations avec les investisseurs
Boralex inc.
514 213-1045
Stephane.milot@boralex.com

Source : Boralex inc.